



Régie Cantine de Pellegrue

**INFORMATION CONCERNANT LA RESTAURATION SCOLAIRE
DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE PELLEGRUE A LA RENTREE SCOLAIRE 2018/2019**

Comme indiqué au mois de juillet 2018, la commune de Pellegrue a été obligée de s'équiper d'un nouveau logiciel informatique pour la gestion de la restauration scolaire. Ce nouveau logiciel sera mis en service dès le 3 septembre 2018.

Le principal changement apporté par ce logiciel est la mise en place d'un portail famille.

Ce portail famille proposera aux parents **d'inscrire un enfant**, de **pré-réserver les repas** (à la semaine, au mois ou à l'année), **d'annuler une pré-réserve** et de **mettre à jour leurs informations personnelles directement en ligne***

**Exceptionnellement, pour la rentrée scolaire 2018/2019, la régie va pré-réserver les repas pour toute l'année scolaire des enfants dont les fiches ont été retournées à la mairie (les parents pourront toujours modifier les informations directement sur le portail famille). Par la suite, pour tout ce qui concerne l'inscription, la réservation et la mise à jour des informations personnelles, les familles devront utiliser le portail famille.*

L'adresse web du portail, un identifiant et un mot de passe seront transmis par mail à toutes les familles dans les prochains jours (pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, il est indispensable de transmettre à la régie une adresse mail de contact avant le 25 août prochain).

La notice d'utilisation du portail famille sera téléchargeable sur le site internet de la commune, pourra être transmis par mail sur simple demande auprès de la régie et sera disponible directement à la mairie la dernière semaine d'août.

Les règles, la discipline, la tarification, les modes de règlement et la gestion des absences ne changeront pas (voir règlement intérieur de la cantine).

Pour les familles qui ne pourront pas ou ne voudront pas utiliser le portail famille, la réservation (semaine, mois, année) se fera directement auprès de la régie comme les années passées.

Le mois de septembre servira à régler les détails de cette nouvelle organisation, tant pour les familles que pour le personnel communal. Par avance, nous comptons donc sur la compréhension de tous.

Pour toute question, vous pouvez contacter la régie aux coordonnées ci-dessous.

Rappel Important

Le portail famille ne concerne que les réservations des repas pris dans le cadre de l'école primaire. Pour tout ce qui concerne la restauration dans le cadre du collège, il faudra vous adresser directement au collège. Pour tout ce qui concerne la restauration dans le cadre du centre de loisirs, il faudra vous adresser directement à la Communauté de communes du Pays Foyen.